

Registre des délibérations du 18 juin 2021
Conseil Municipal de la commune des PILLES

Conseil municipal du 18 juin 2021

Séances du 18 juin 2021

Registre des délibérations

L'an deux mille vingt et un et le 18 juin 2021, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 juin, s'est réuni à 17 heures au lieu habituel des séances sous la présidence de Philippe LEDESERT, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 9

Date de convocation : 14 juin 2021

Présents : LALLEMENT Aurore ; LEDESERT Philippe ; MARGIELA Stéphanie ; PADILLA Pascale ; PICCI Pierre ; BERNARD Yan, MEYRAN Hélène

Absents : Jean-Denis LODS(pouvoir à Aurore LALLEMENT); PAUN Laura ; LIABEUF Frédéric (pouvoir à Philippe LEDESERT)

Objet : Approbation liant la commune des Pilles à l'association Pilles au marché	<u>Délibération</u> <u>n°2021/06/01</u>
---	--

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention avec l'association Pilles au marché dont l'objectif serait la gestion de la buvette lors du marché des producteurs.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention liant la commune des Pilles à l'association Pilles au marché pour la gestion de la buvette.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

Objet : Subvention aux associations	<u>Délibération</u> <u>n°2021/06/02</u>
--	--

Le maire et son conseil municipal rappellent qu'ils ne traitent que les dossiers déposés par les associations et s'accordent pour verser une subvention aux associations suivantes :

- Association d'animation sociale du Haut-Nyonsais (2,50 € par habitant), soit 610 €
- Amitié et présence : 50 €
- Pilles aux marchés : 500 € (Membre de l'association, Aurore LALLEMENT quitte la salle et ne prend pas part au vote)
- Histoire et Patrimoine : 100 €
- Cyrk Nop : 1000 € (Membre de l'association, Yann BERNARD, quitte la salle et ne prend pas part au vote)

Soit un total de 2.260 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE et CHARGE Monsieur le Maire à voter et à verser ces subventions.

Objet : Demande de subvention dans le cadre de la dotation amendes de police : mise en place d'un feu tricolore rue du portail	<u>Délibération</u> <u>n°2021/06/03</u>
---	--

Le maire rappelle au conseil municipal qu'en vertu de l'article L2334-24 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Locales « Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière destiné aux collectivités territoriales visé au b du 2° du B du I de l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 est réparti par le comité des finances locales en vue de financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation ».

A ce titre, le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de mettre en place un feu tricolore au niveau de la rue du portail. En effet il est nécessaire de réguler la vitesse de circulation par un moyen plus dissuasif que ceux existants. Ainsi, cet aménagement apportera une sécurisation accrue non seulement pour les véhicules mais également pour les piétons.

Le maire présente alors le devis établi par la société Trafic Technologie Système d'un montant de 13.767,73 euros HT et précise qu'il est possible de solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir une aide dans le cadre des Amendes de Police.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas solliciter une subvention au conseil départemental et de reporter la réflexion, le conseil n'étant pas certain de l'efficacité de la mise en place d'un feu tricolore.

Objet : Conventions de mise à disposition et de servitudes pour le remplacement et le déplacement d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels	<u>Délibération</u> <u>n°2021/06/04</u>
---	--

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal que le poste de transformation ENEDIS, situé place de l'Olivier a été endommagé suite à un accident. A l'occasion de sa réparation ENEDIS a constaté que le poste était vétuste et souhaite donc le remplacer par un neuf. A cette occasion il souhaite le déplacer pour le positionner proche de l'emplacement des bacs à ordures ménagères. Cela nécessite une convention de mise à disposition du terrain correspondant à l'emprise du poste à déplacer et à la création d'une servitude pour le passage des câbles souterrains. Après quoi le Maire demande au conseil l'autorisation de signer les conventions correspondantes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les dites conventions pour le remplacement et le déplacement d'un poste de distribution publique cité ci-dessus
- AUTORISE le Maire à signer les dites conventions

**Objet : Mise à jour de la liste des collectivités
adhérentes au syndicat départemental de la
télévision de la Drôme**

**Délibération
n°2021/06/05**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le syndicat départemental de la télévision de la Drôme a pris acte des modifications intervenues sur la liste des collectivités adhérentes lors de la séance du 18 mars 2021, soit du fait de nouvelles adhésions :

- **Arnayon**, MONGE Florian 1574 route de valence 26470 Arnayon florianmonge35@gmail.com
DIAS Jean-Louis 3273 route de valence 26470 Arnayon dilouis26@gmail.com
- **Barret de Lioure**, ACHAT Ginès 1180 chemin de la combe 26570 Barret de Lioure
gines.achat@orange.fr
DOL René 10 chemin de la grand terre 26570 Barret de Lioure
rene.dol@wanadoo.fr
- **Brette**, PONCON Anik 115 rue Ester Minant 26340 BRETTE
ARNAUD Nicole 101 impasse des ravaux 26340 BRETTE
- **Charens**, VILLET Thierry 275 route des Granges 26310 Charens villet.thierry526@orange.fr
RECOUPÉ Julien 264 chemins des Moines, Les Chitons 26310 Charens
julien.recoupe26@gmail.com
- **Eygaliers**, GARIN Jean-Philippe 600 route du Col de Fontaube 26170 EYGALIERS
hyperbossa@gmail.com
LAUGIER Marie-Paule 06 66 66 50 24 180 chemin du Grès 26170 EYGALIERS
laugiermarie-paule@orange.fr
- **La Chaudière**, AMBERLIN Robert 1800 Cheminde couspeau 26340 LA CHAUDIERE
robertcamberlin48@gmail.com
- **Lachau**, FEMY Michaël 340 chemin de ND de calma 26560 Lachau
michael.femy@laposte.net
TREMORI Marie-Line 340 chemin du rioufret 26560 Lachau
marieline.tremori@gmail.com
- **Montferrand la Fare**, KISSLER Aurélien 5172 Route des Viarrands 26510 MONTFERRAND
LA
FARE aurelien.kissler@hotmail.fr
GARNERO Sylvie 367 Route de Rosans 26510 MONTFERRAND
LA FARE
sylviegarnero0901@gmail.com
- **Montguers**, MEUNIER François les hauts de Montguers 26170 Montguers
francois.meunier240@orange.fr
BONTOUX Gérard les hauts de Montguers 26170 Montguers gbx26@yahoo.fr
- **Pennes le Sec**, PEYROCHE Marielle 1 PLACE DE LA MAIRIE 26340 PENNES LE SEC
marielle-p@orange.fr
GIROUD Claude 26 CHEMIN DE COTTEFORT 73100 BRISON SAINT INNOCENT
claude.giroud73@orange.fr
- **Pommerol**, Bompard francis

Bompard

Alain

- **Pontaix**, GRANON Laurent 230 chemin des jardins 26150 PONTAIX
laurentgranon26@gmail.com
VINAY Dominique 110 ROUTE DE BARSAC 26150 PONTAIX valentine26@orange.fr
- **Recoubeau Jansac**, ROUIT Jean-Pierre 214 route de Gap 26310 Recoubeau-Jansac
PRAT Sonia 384 route de Gap 26310 Recoubeau-Jansac
- **Romeyer**, LIOTARD Daniel 2050 Route de Romeyer quartier de l'homet 26150 Romeyer
danliotard@gmail.com
BRUYERE Pascal 115 impasse des bérard 26150 Romeyer
alicebruyere@hotmail.com
- **Rioms**, délibération 04/10/2013 Pas de délégués
- **Valdrôme**, ATAMIAN Caroline 23 rue haute 26130 Valdrome carolineatamian@yahoo.fr
MEYRAND Florence 80 rue du serre 26130 Valdrome fngondouin@orange.fr

En application des dispositions des articles L-5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des collectivités (communes ou groupement) adhérant au SDTV26 de se prononcer dans un délai de trois mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considéré comme avis favorable.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du SDTV26.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes

Fait et délibéré aux Pilles,
Le 18 juin 2021

Le maire,
Philippe LEDESERT

